



TENDER AMENDMENT

RETURN BIDS TO:

Parks Canada Agency
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300
Calgary, AB T2P 3M3
Bid Fax: 1-866-246-6893

The referenced document is hereby amended: unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the contract remain the same.

Issuing Office:

Parks Canada Agency
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300
Calgary, AB T2P 3M3

MODIFICATION D'APPEL D'OFFRES

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Agence Parcs Canada
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300,
Calgary, AB T2P 3M3
N° de télécopieur pour soumissions : 1-866-246-6893

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300
Calgary (AB) T2P 3M3

| | | |
|---|--|--|
| Title: Remplacement de la promenade des Eaux-de-la-Vie du parc national Elk Island | | |
| Solicitation No. / N° de l'invitation : 5P420-17-5224/A | Amendment No. / N° de modification de l'invitation : 001 | Date: August 11, 2017 Date : 11 août 2017 |
| GETS Reference No. / N° de référence de SEAG : PW-17-00787988 | | |
| Solicitation Closes / L'invitation prend fin : | | |
| At: 02:00 PM | On: Aug 22, 2017 | Time Zone: Mountain Daylight Time (MDT) |
| À : 14h00 | Le : 22 août 2017 | Fuseau horaire : Heure avancée des Rocheuses (HAR) |
| Address Inquiries to / Adresser toute demande de renseignements à : Danny Ahn | | |
| Telephone No. / N° de téléphone : (403) 292-5451 | Fax No. / N° de télécopieur : 1-866-246-6893 | Email Address / Courriel : Danny.ahn@pc.gc.ca |
| TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print) À ÊTRE COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | | |
| Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur | | |
| Address - Adresse | | |
| Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur | | |
| Title - Titre | | |
| Signature | | Date |

Amendment 01

Cette modification a pour but de diffuser les questions et réponses issues de la visite facultative du site et vise à repousser la date de clôture des soumissions. Les révisions qu'elle contient feront partie des travaux et leurs effets devront se refléter dans le prix total de la soumission. Tous les travaux devront être exécutés en conformité avec les documents contractuels.

A) DATE DE CLÔTURE DE L'APPEL D'OFFRES

La date de clôture de l'appel d'offres intitulé Remplacement de la promenade des Eaux-de-la-Vie du parc national Elk Island (5P420-17-5229/A) est reportée du 15 août 2017 au 22 août 2017, à 14 h, heure avancée des Rocheuses (HAR).

B) PARTICIPANTS À LA VISITE DES LIEUX

Veuillez consulter les fichiers en pièce jointe *Site visit sign-in.pdf* du fichier compressé *DSP2 – 17-5229.zip*

C) QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1. Pouvez-vous déterminer une longueur de pieu comme référence aux fins d'établissement des prix (p. ex., un pieu de 20 pieds avec rallonge de 10 pieds si nécessaire)?

A1. La longueur de référence des pieux est de 7,5 m. L'entrepreneur doit fournir un prix unitaire par mètre linéaire pour des pieux plus longs.

Q2. Pouvez-vous fournir le franc-bord de la ligne des eaux au fond de la structure construite.

A2. Une distance de 250 mm servira de mesure du franc-bord depuis le niveau d'eau courant jusque sous de la structure en bois.

Q3. Les travaux peuvent-ils être effectués en hiver afin de minimiser les dommages à l'écosystème et offrir une base en glace pour l'installation des pieux? Le cas échéant, la date de fin des travaux sera-t-elle reportée?

A3. Les soumissionnaires sont unanimes pour dire qu'il est préférable de faire les travaux en hiver et cet avis est partagé par notre spécialiste de l'environnement et le gestionnaire de projet. Une prolongation de contrat sera accordée jusqu'au 30 avril 2018.

Q4. On a remarqué dans les documents ou sur le site Web une date de fin des travaux fixée à novembre 2018. Pourrait-on vérifier s'il s'agit d'une erreur?

A4. Le manuel du projet précise que nous souhaitons que le gros des travaux soit réalisé d'ici le 6 novembre 2017 et que le projet soit terminé d'ici le 20 novembre 2017. À la lumière des commentaires exprimés par les entrepreneurs sur le terrain et de ce qui semble être une meilleure approche, nous modifierons ces dates comme suit :

Gros des travaux : 4 mai 2018

Fin du projet : 18 mai 2018

Q5. Pourra-t-on utiliser des embarcations motorisées pour remorquer les sections désassemblées vers la rampe de mise à l'eau, et sera-t-il possible d'utiliser un bateau à propulsion hydraulique. Faut-il avoir un permis de Parcs Canada?

A5. Il sera possible d'utiliser un bateau à propulsion hydraulique. Certaines conditions s'appliquent cependant à la délivrance d'un permis, notamment :

- Il faut avoir une copie du permis à bord en tout temps.
- Le conducteur du bateau doit être expérimenté et accrédité.
- Seuls les moteurs à 4 temps seront permis.
- Nombre maximum de bateaux utilisés à la fois = 1.
- Longueur maximale du bateau de 14 pi (de préférence) à 16 pi.
- Force maximale du moteur de 20 à 30 HP.
- Maintenir une basse vitesse afin de ne pas faire de vagues (~10 km/h).
- Aviser le locateur de canots Haskin Canoe à la plage d'Astotin avant de commencer le remorquage du trottoir en bois, et tenir compte de ses besoins opérationnels.
- Discuter de l'emplacement du chenal avec le personnel de Parcs Canada désigné avant de procéder aux opérations en bateau.
- Envisager de suivre le Programme de conformité des petits bâtiments de Transports Canada. Il s'agit d'un programme facultatif qui fournit aux propriétaires et conducteurs de bâtiments une liste de vérification leur permettant de mieux comprendre leurs obligations légales et les mesures de sécurité, tout en gardant à l'esprit la protection de l'environnement.
<https://www.tc.gc.ca/fra/securitemaritime/pcpb-menu-3633.htm>
- Lire le Règlement sur les petits bâtiments <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2010-91/> si on ne participe pas au programme mentionné ci-dessus et être en mesure de démontrer sa conformité
- Toutes les mesures d'atténuation relatives au carburant énoncées dans l'évaluation des impacts environnementaux originale s'appliquent aussi à l'utilisation d'un bateau, notamment : tous les hydrocarbures doivent être placés dans une enceinte de confinement secondaire d'une capacité de 110 % du volume contenu. Toute manœuvre de ravitaillement en carburant doit se faire à 100 mètres de la ligne des hautes eaux, à l'exception des situations d'urgence.
- Suivre la procédure du ministère de l'Environnement de l'Alberta et de la NOAA décrite ci-dessous pour le nettoyage en profondeur (intérieur et extérieur) des bateaux avant leur mise à l'eau dans le lac, et après qu'ils en sont sortis, afin de prévenir la dissémination d'espèces aquatiques envahissantes (moule zébrée, moule quagga) et le tournis de la truite.
- Faire inspecter le bateau à une station d'Alberta AIS (Aquatic Invasive Species), avec certificat d'inspection et en présence de l'agent d'évaluation environnementale. La station d'Alberta AIS la plus proche se trouve à Vermillion, et elle est ouverte toute l'année.

Drainage

- o Avant de quitter les berges, drainer l'eau de l'embarcation et de l'équipement sur la terre ferme.
- o Drainer tout espace ou article susceptible de contenir de l'eau.
- o Suivre les instructions du fabricant pour éliminer l'eau des moteurs.
- o Drainer les viviers, la cale, les citernes de ballast et les compartiments d'arcase.
- o Toujours drainer la cale du bateau en retirant le bouchon. Les pompes de cale ne peuvent retirer toute l'eau de la coque d'un bateau.
- o N'oubliez pas de « tirer le bouchon » - il est illégal de remorquer une embarcation dont le bouchon de drainage est en place.

Nettoyage

- o Nettoyer et inspecter l'embarcation, la remorque et tout l'équipement qui a été en contact avec l'eau. Cela comprend les bateaux, les moteurs, les bottes, les pantalons-bottes, les seaux à appâts et les flotteurs. Vérifiez la remorque, notamment autour de l'essieu et des roues, l'intérieur et les alentours du bateau comme tel : ancre, cordes, défenses, pagaies, etc.
- o Enlever toute matière ou tout fragment de matière végétale, ainsi que la boue et autres débris. La matière végétale, la boue et autres débris contiennent souvent des organismes pouvant être des espèces envahissantes.
- o Rincer, récurer, brosser et/ou laver à la pression le bateau et l'équipement à l'écart des égouts pluviaux, des fossés ou des voies d'eau. Utiliser de l'eau chaude (au moins 90°C) dans la mesure du possible. Pour en savoir plus sur les méthodes de nettoyage, consultez : http://www.habitat.noaa.gov/pdf/best_management_practices/Cleaning%20of%20Watercraft%20and%20Equipment.pdf (en anglais seulement)

Séchage

- o Faire sécher complètement tout l'équipement entre les sorties sur l'eau et faire sécher les parties humides à l'air libre. Prévoir un temps de séchage d'au moins 24 heures avant de mettre le bateau sur un nouveau plan d'eau, et jusqu'à cinq jours par temps chaud et sec ou jusqu'à 30 jours par temps frais et humide.
- o Laisser les compartiments des bateaux et de l'équipement ouverts et éponger toute eau stagnante.

Q6. Les documents mentionnent l'ajustement des pieux. Est-ce un ajustement aux fins de mise au niveau?

A6. L'ajustement sert exclusivement à la mise au niveau des pieux.

Q7. Dans les spécifications il est dit que la plupart des composantes doivent avoir un enduit galvanisé, mais cela n'est pas mentionné pour les pieux comme tels. Doivent-ils aussi être galvanisés.

A7. Toutes les composantes métalliques doivent respecter les spécifications. Les pieux sont en métal nu.

Q8. Que doit-on faire des quais en plastiques fixés au trottoir en bois actuel?

A8. Ils seront remis à Parcs Canada qui les utilisera éventuellement en d'autres lieux.

Q9. Que doit-on faire des blocs d'ancrage en béton qui se trouvent dans le lac?

A9. Tous les points d'ancrage actuellement présents dans le lac, comme les blocs de béton, les poteaux, les perches et les câbles doivent être retirés aux termes du contrat.

Q10. La zone sera-t-elle fermée au public pendant les travaux et pourra-t-on circuler sur le sentier avec de l'équipement léger servant à la démolition et à la construction?

A10. Oui, la zone sera fermée au public et des clôtures ou des barrières pourtant une signalisation de sécurité sur les chantiers seront installées par l'entrepreneur. De la machinerie légère, comme une excavatrice compacte et un Bobcat, pourra être utilisée.

Q11. Quelle est la période d'entretien du projet?

A11. Il n'y a pas de période d'entretien du projet. Le gros des travaux doit être fait d'ici le 4 mai 2018 et le projet doit être terminé d'ici le 18 mai 2018.

Q12. Des pénalités ou des dommages-intérêts liquidés sont-ils prévus?

A12. Non.

D) MODIFICATIONS DES SPÉCIFICATIONS

1. Section 01 11 00 1.6 Work Sequence

SUPPRIMER:

.6 Obtain Substantial Completion of the Work by November 6, 2017.

.7 Obtain Final Completion of the Work by November 20, 2017.

REEMPLACER PAR:

.6 Obtain Substantial Completion of the Work by May 4, 2018.

.7 Obtain Final Completion of the Work by May 18, 2018.

E) SA06 DURÉE DES TRAVAUX

SUPPRIMER:

L'entrepreneur doit effectuer tous les travaux au site avant le **20, Novembre 2017.**

REPLACER PAR:

L'entrepreneur doit effectuer tous les travaux au site avant le **18 mai 2017.**

Tous les autres termes et conditions resteront inchangés